

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
HEBBIL

Appui de 1 M\$ au Bureau de promotion des produits du bois du Québec

QUÉBEC ENCOURAGE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DES PRODUITS DU BOIS ET FAVORISE SON RAYONNEMENT

Québec, le 26 juin 2020 – Le gouvernement du Québec annonce l'octroi d'une subvention de 1 M\$ à l'organisme à but non lucratif Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB). Cette subvention permettra de mettre en œuvre une mesure de production de déclarations environnementales de produit (DEP) de type spécifique destinée aux entreprises québécoises de l'industrie des produits du bois afin de leur faciliter l'accès aux marchés étrangers.

Les DEP permettent de communiquer l'information vérifiée et transparente sur les répercussions environnementales d'un produit tout au long de son cycle de vie (extraction ou récolte de la ressource, traitement, fabrication, transport, utilisation et fin de vie). Ces déclarations sont reconnues internationalement et peuvent donc permettre aux entreprises de développer de nouveaux marchés et de se positionner quant à leur performance environnementale.

Bénéficiaire d'une enveloppe de 1 M\$, provenant du Fonds vert, QWEB aura le mandat d'accompagner les manufacturiers dans les étapes menant à la production de DEP de type spécifique pour les produits qu'ils fabriquent. Les entreprises participantes bénéficieront de l'expertise de consultants issus de firmes spécialisées dans le domaine. Ceux-ci auront la responsabilité de produire les DEP à l'aide des données transmises par les entreprises accompagnées. La mesure comprend donc la production, la vérification et l'enregistrement des déclarations environnementales de produits.

Citations

« Considérant la performance environnementale du bois et les pratiques forestières responsables en vigueur au Québec, l'industrie québécoise des produits forestiers a tout avantage à participer à cette mesure qui lui permettra de faciliter son accès aux marchés locaux et étrangers, pour qui la demande pour les DEP est en croissance. À terme, c'est l'ensemble de l'économie québécoise qui en sortira gagnant. »

M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

« L'utilisation du bois dans la construction est un choix intéressant pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments, puisque celui-ci génère peu d'émissions de GES

pendant son cycle de vie si on le compare à d'autres matériaux utilisés. De plus, le bois est une ressource renouvelable et durable qui est la seule à posséder l'avantage de séquestrer du carbone dans les bâtiments. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a choisi d'utiliser des sommes du Fonds vert afin d'appuyer les manufacturiers de produits du bois dans la production des DEP. »

M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

« Il y a une demande croissante dans tous les principaux marchés des produits forestiers québécois pour l'utilisation des DEP, notamment aux États-Unis, au Canada et au Québec. Cette demande est motivée par des mesures incitatives comme les programmes de certification de bâtiments tels que LEED. La mise en place d'une mesure d'aide pour accompagner les entreprises dans la production de DEP permettra de démontrer qu'elles sont conformes aux pratiques exemplaires en vigueur qui les aideront à multiplier leurs occasions d'affaires et ainsi stimuler l'économie du Québec. »

M^{me} Nadine Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Faits saillants :

- Le Bureau de promotion des produits du bois du Québec développe les marchés d'outre-mer et des Amériques pour les produits du bois du Québec, assure l'accès de ces produits sur les marchés et promeut l'utilisation du bois. Le QWEB représente plus de 125 manufacturiers répartis dans 5 différents groupes.
- Les DEP sont des rapports concis, basés sur des méthodes normalisées internationales et vérifiés par des tiers. Elles visent à faire connaître aux acheteurs les attributs environnementaux d'un produit afin de leur permettre de faire un choix éclairé.
- Les données de cycle de vie recueillies dans le cadre de la production des DEP seront transférées au Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) afin de les intégrer dans leurs banques de données.

Liens connexes :

- Pour obtenir des renseignements sur le Ministère et en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le mffp.gouv.qc.ca et les réseaux sociaux :

 <https://www.facebook.com/ForetsFauneParcs>

 https://twitter.com/MFFP_Quebec

- 30 -

Source :

Carl Charest
Directeur des communications et
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Forêts, de la Faune
et des Parcs et ministre responsable
de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
Tél. : 418 454-4817